



Claude Vauthey

- 11 THÉÂTRE Une pièce avec traduction en langage des signes
- 11 LOSSY Un logement et deux hangars détruits par le feu
- 13 BULLE Les mérites de l'alimentation par les insectes
- 13 TÉLÉVISION Le rimbatus ne passera pas sur M6
- 15 MOUDON Il a tenu la plume de l'exécutif durant 32 ans
- 15 CUDREFIN Le festival de steelband se saborde

# Le bois fribourgeois s'ouvre une brèche

**MARCHÉS PUBLICS** • Le projet de centre de police, à Granges-Paccot, permet pour la première fois d'utiliser du bois indigène, en amont des marchés publics. Le procédé est applicable à l'échelle communale.

STÉPHANE SANCHEZ

Les bois ont été martelés cet été et les tronçonneuses, déjà en action depuis quelque temps, poursuivront leur office en janvier dans toutes les forêts du canton, en Gruyère et en Singine surtout. Objectif: extraire environ 2000 m<sup>3</sup> d'épicéa et de sapin, afin de fournir le matériau du futur centre de la police cantonale (44 mio de fr.), à Granges-Paccot. Une opération sans précédent: jamais une collectivité, en l'occurrence l'Etat de Fribourg, n'avait réussi à imposer l'utilisation du bois made in Fribourg dans un projet soumis aux règles des marchés publics.

Tout un arsenal juridique cantonal, intercantonal, fédéral, international (OMC) assujettit en effet les collectivités à publier leurs marchés d'importance et à s'interdire tout protectionnisme larvé ou toute discrimination entre les soumissionnaires - la provenance des matériaux en est une. Même Lignum Fribourg, l'association de promotion du bois, semblait jusqu'ici impuissante: «Cette prescription serait une entorse à l'égalité de traitement et à l'ouverture de la concurrence propre aux marchés publics», déplore le secrétaire de l'association, Michel Niquille, avis de droit à l'appui.

## L'utilisation du bois de ses propres forêts ne constitue pas une entrave en droit des marchés publics

Le Gruérien participe pourtant depuis plus d'une année à une vaste coordination suscitée par le projet de Granges-Paccot. C'est qu'il existe une parade. La confédération l'a révélée dans sa réponse à l'interpellation d'un conseiller national jurassien, en août 2013. «L'utilisation du bois de ses propres forêts ne constitue pas une entrave en droit des marchés publics.» Une piste suivie en août 2014 par le Conseil d'Etat fribourgeois, dans sa réponse à une motion des députés semsalois Yvan Hunziker (plr) et Pascal Grivet (ps).

### La solution miracle

Le cœur du procédé? «L'Etat, maître d'œuvre, met à disposition son bois, principalement issu de ses forêts domaniales», explique Walter Schwab, chef du



Cerise sur le gâteau, le canton pourra confier le façonnage des bois à des scieurs fribourgeois. VINCENT MURITH-A

Service des forêts et de la faune. Ce bois est alors «travaillé à façon» par les scieurs, puis par les charpentiers ou constructeurs, qui ne l'achètent à aucun moment. Ce matériau est disponible pour tous les prestataires potentiels du marché et seul leur travail respectif est soumis aux règles des marchés publics, en fonction des montants en jeu.

A ce stade, dans le cas de Granges-Paccot, une nouvelle particularité intervient: le marché dévolu aux scieurs, inférieur à 500000 francs, a pu faire l'objet d'une procédure sur invitation, qui ne mobilisera que l'industrie du bois cantonale. Les travaux relatifs à l'assemblage et

à la construction en bois feront quant à eux l'objet d'une procédure ouverte, à l'échelle internationale, importance du marché oblige (2 mio de francs environ).

### «A l'inverse de l'usage»

Bonne nouvelle pour les collectivités: «Le même procédé peut être utilisé à l'échelle d'une commune (ou d'une association de communes, ndlr), pour autant qu'elle fournisse le bois de ses forêts. Si elle devait l'acheter, ce serait plus délicat», assure Thierry Bruttin, l'architecte cantonal. Walter Schwab abonde: «C'est clair, Granges-Paccot est un modèle. C'est la raison pour laquelle

chaque acteur s'engage pour la réussite de ce projet.» Le degré de transformation du bois (massif ou lamellé-collé) ne change rien à la légalité du procédé.

Pourquoi ne pas y avoir songé plus tôt? En partie parce que la logique traditionnelle des marchés publics, bien ancrée, est différente, notent plusieurs acteurs du dossier. Le constructeur (le charpentier) fait généralement ses offres au plus juste, en choisissant des fournisseurs de bois de confiance et en faisant jouer la concurrence. En imposant son bois, le maître d'œuvre travaille ainsi «en sens inverse de l'usage», avance Nicolas Sansonnens, du bureau d'architecture

bullois Deillon Delley, directeur des travaux de Granges-Paccot.

D'où l'importance de la «volonté politique» manifestée par le Grand Conseil et par le Conseil d'Etat, complète Walter Schwab. Une volonté qui doit rester sans faille, d'un bout à l'autre du projet ainsi segmenté, ajoute Pierre-Antoine Repond, scieur à Marsens et représentant des scieurs romands dans la «cellule d'approvisionnement» mise en place pour le projet de Granges-Paccot: «A l'échelle communale, si la commission de bâtisse, l'architecte ou l'entreprise ne suit pas, la volonté du maître d'œuvre s'effiloche et le marché finit par dicter les choses...»

# La filière est au taquet avec ce projet

Deux mille mètres cubes de bois indigène, massif, des poutres longues de 7 m 50: le projet de Granges-Paccot est atypique et exigeant. Il a d'ailleurs requis un gros travail de coordination, qui ne serait pas de la même ampleur à l'échelle d'un projet communal, explique l'architecte Nicolas Sansonnens, du bureau Deillon Delley architectes, directeur des travaux du projet de Granges-Paccot.

Une cellule d'approvisionnement impliquant le bureau d'architecte bullois, un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le bois, ainsi que le Service des forêts et de la faune et le Service des bâtiments, a été constituée au printemps dernier déjà. Des représentants fribourgeois d'Industrie du bois suisse romande ont été associés très tôt à cette cellule.

«L'Etat exige une traçabilité du bois. En outre, le faible degré de transformation nous a obligés à des choix rigoureux sur le terrain, dans tout le canton», explique Nicolas San-

sonnens. Se posait également la question de la responsabilité, autrement dit de la qualité du bois fourni au constructeur. «Nous avons réalisé des coupes en forêt, des sciages et des prototypes de dalles mixtes, pour démontrer que les exigences sont remplies.»

Le directeur des travaux relève un autre motif de coordination: «Dans la mesure où le bâtiment répondra aux normes Minergie-P-éco, sans en avoir le label, il était logique de limiter les transports et de sécher ce bois le plus naturellement possible. Il fallait donc tenir compte de la capacité de traitement des scieurs, afin qu'ils puissent livrer dans les délais, fin 2015.»

Neuf scieries du canton (Codourey, Beaud Bernard, Borcard, Périsset Jacques, Repond Pascal et Fils, Rolle Bois, Stern Industrie du Bois, Tornare Alexandre et Fils et Yerly Bois) sont sur les rangs et formuleront leurs offres vers la mi-janvier, pour décrocher un ou plusieurs des trois lots, répartis

selon les emplacements de coupe. «C'est un gros marché: cela représenterait plus de deux mois de travail pour une entreprise comme la nôtre. Pour certains collègues, ce serait un an de travail», commente Jacques Périsset, à Ursy, en concédant qu'aucun scieur ne pourra absorber seul ces travaux, qui seront entrepris en consortium ou en sous-traitance.

Le scieur glânois applaudit déjà: «Il faudrait que ce type de projet soit plus courant!», lance-t-il aux collectivités, à l'heure des bonnes résolutions. Son collègue Pierre-Antoine Repond, scieur à Marsens et représentant des scieurs dans la cellule d'approvisionnement du projet sarinois, abonde: «Des bougies s'allument, enfin! Construire en bois, c'est bien. Mais on peut s'interroger sur la valeur écologique d'un matériau qui vient du bout de l'Europe. Le choix du bois indigène, c'est aussi un geste en faveur de l'environnement et du bien collectif.» SZ

## VAULRUZ FAIT AUSSI ÉCOLE

Environ 500 m<sup>3</sup> de bois rond pour construire la future «Pâquerette» de Vulruz, une école de 7 classes mise à l'enquête le 19 décembre dernier. Ce volume de bois que la Corporation forestière de la Sionge abat ces jours, sous la houlette du garde forestier Jacques Chollet, proviendra des forêts de Vulruz. Une décision communale dont le syndic Patrice Jordan n'est pas peu fier: «Granges-Paccot ou nous, je ne sais pas qui a fait œuvre de pionnier. Mais il y a un moment qu'on travaille à cette idée, avec Lignum et avec notre architecte», note le député.

Le procédé suivi par la commune est identique à celui adopté pour Granges-Paccot:

«Nous mettons notre bois à disposition et une procédure sur invitation est lancée pour le sciage et le lamellé-collé. Les offres sont en cours d'analyse», explique-t-il, en réservant la primeur des détails à l'assemblée qui se prononcera sur le crédit de construction, le 21 janvier prochain. «Le charpentier, lui aussi, ne fera qu'utiliser le bois, sans le payer, pour le montage.»

«Il a fallu faire preuve de conviction», relève le syndic. «Il fallait s'assurer que ça tiendrait la route et que le prix serait acceptable. C'était une première, mais on fait déjà école, en quelque sorte: Charney nous a déjà contactés pour sa nouvelle école» («LL» du 17 décembre 2014). SZ